



BASSINS



Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Préavis n° 06/20

25 mai 2020



BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du conseil communal, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2019.

Autorités exécutives

La Municipalité s'est réunie à **51** reprises pour traiter les affaires courantes de la collectivité locale (séances de Municipalité et du Conseil communal), sans compter les séances impliquant partiellement ou la totalité, de la Municipalité. Il faut aussi tenir compte de l'engagement de la Municipalité au sein des associations intercommunales, cantonales.

Naturalisations

Suite à la modification de la loi fédérale en matière de naturalisations au 1^{er} janvier 2018, la Municipalité a procédé à l'audition de 5 candidats à la naturalisation.

L'ensemble des candidats précités sont issus des pays suivants :

- France (1)
- Russie (3)
- Portugal (1)

Elections communales complémentaires

L'année 2019 a été stable au niveau de la composition des autorités exécutives. Aucun départ, aucune élection complémentaire n'a été nécessaire. Merci aux membres de la Municipalité de poursuivre leur formation et de gérer efficacement les affaires communales en toute humilité et avec bon sens.

Au niveau du conseil communal, il est à noter que la liste des suppléants a été épuisée. 3 personnes, pourtant élues, n'ont pas désiré siéger pour des raisons professionnelles et personnelles.

Il est à noter que le nombre de conseillers est de 39 au 31.12.2019. Dans tous les cas, dès que le nombre des membres du conseil est réduit d'un cinquième (8 dans notre cas), les électeurs seront convoqués à l'extraordinaire pour compléter le conseil et reformer la liste des suppléants ; l'article 32, alinéa 3 de la LEDP est applicable. Comme il reste moins de 18 mois à la législature, nous espérons que les événements ne nous obligeront pas à procéder à une élection complémentaire pour le Conseil Communal 2016-2021.

Statistiques municipales

Le tableau présente le nombre de municipaux par période de mandat des syndics. Le rapport relatif passage de 5 à 7 exprime le changement de municipaux qui quitte l'autorité par année de



BASSINS

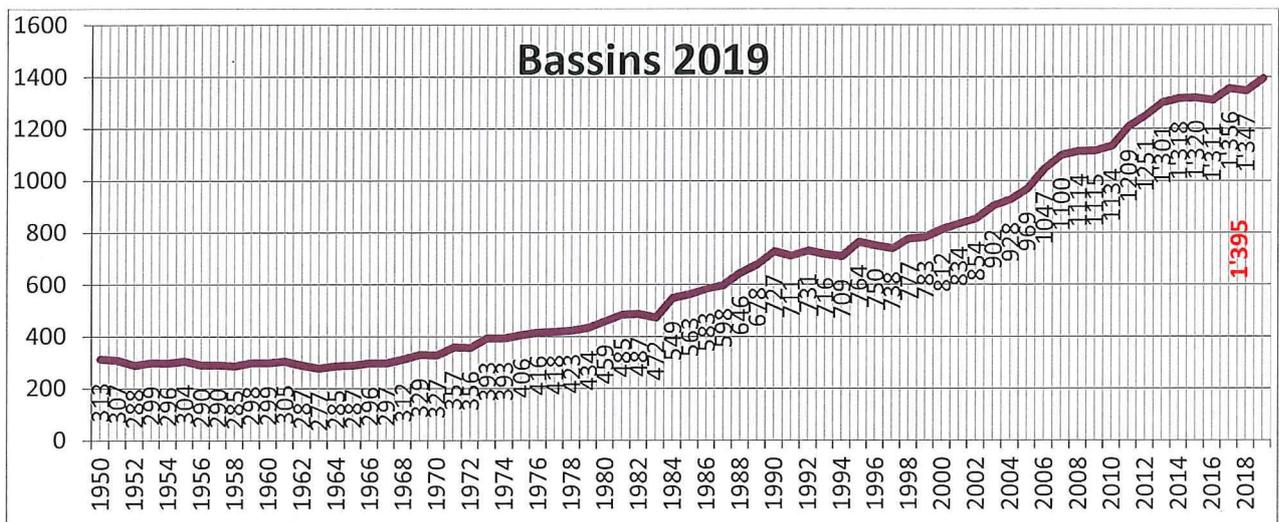
fonction. Contrairement aux idées préconçues, ce rapport relatif démontre un tournus d'élus inférieur aux compositions municipales sous d'autres ères syndicales.

Année	Année	Durée en année	Nombre de Municipaux	Rapport	Relatif passage 5 à 7
1982	1987	6	9	1.50	1.07
1988	1997	10	13	1.30	0.93
1998	2019	22	18	0.82	0.82

Population

La Municipalité est au service des 1395 (1347 en 2018) habitants recensés au 31 décembre 2019, à savoir 1066 (1038) Suisses et 329 (309) étrangers.

L'augmentation se monte à 3.54% par rapport à 2018.



Doyens du village

La doyenne du village, au 31 décembre, est née en 1923, suivie du doyen en 1924. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur longévité et leur souhaiter une poursuite de vie heureuse et sereine.

Décès

Notre commune a enregistré 5 décès durant l'année. Trois défunts reposent en notre cimetière.

Naissances

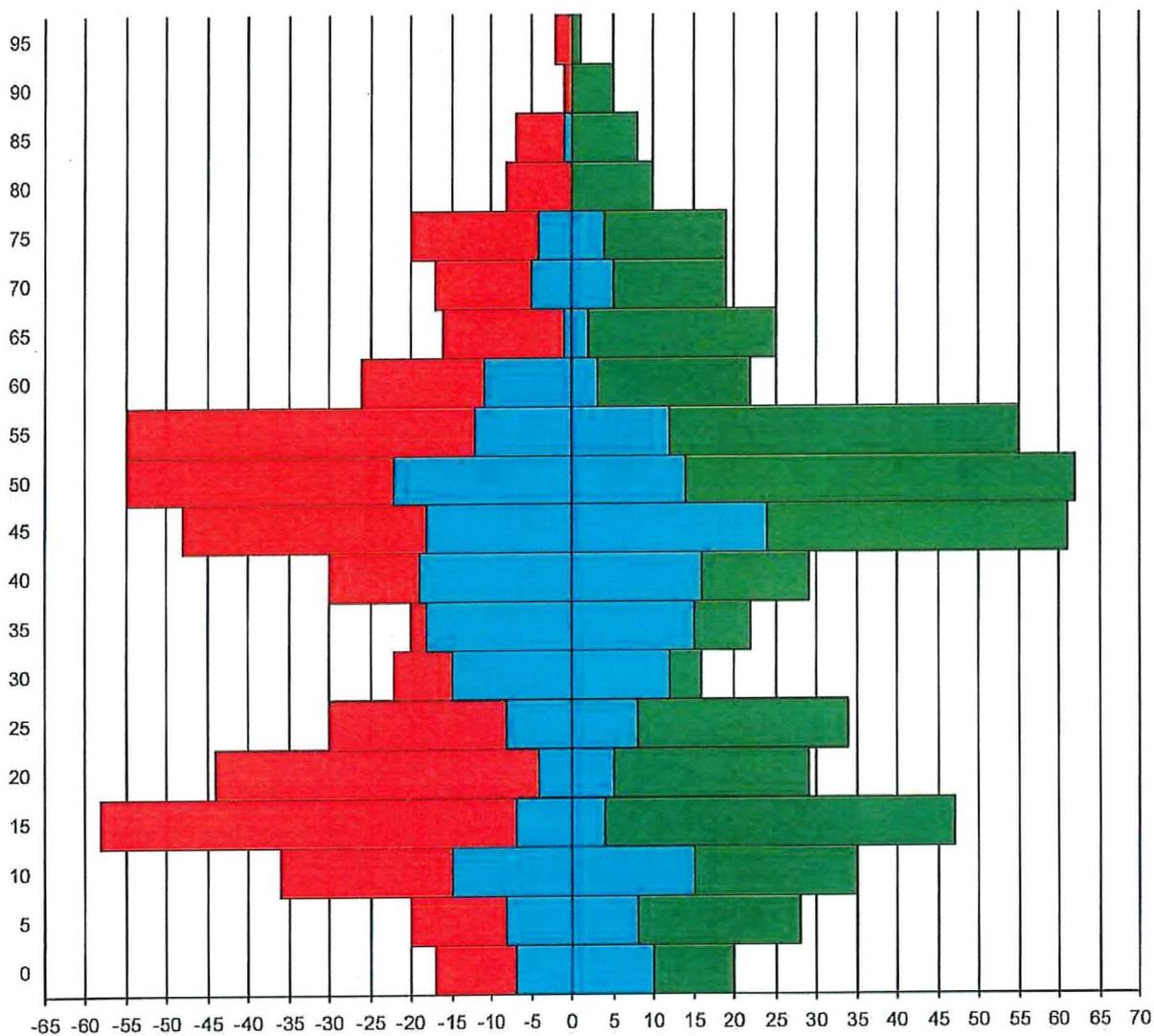
L'année 2019 a vu l'arrivée de 12 nouveau-nés. Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux citoyens.



BASSINS

Présentation de la pyramide des âges

- Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)





BASSINS

Année naissance	Age	Hommes (suisse)	Femmes (suisse)	Hommes (étranger)	Femmes (étranger)	Nombre total
1923	97	0	1	0	0	1
1924	96	1	0	0	0	1
1925	95	1	0	0	0	1
1928	92	0	2	0	0	2
1929	91	0	2	0	0	2
1930	90	1	1	0	0	2
1932	88	4	1	0	0	5
1933	87	2	1	0	0	3
1934	86	0	4	1	0	5
1935	85	1	2	0	0	3
1936	84	2	1	0	0	3
1937	83	2	1	0	0	3
1938	82	0	3	0	0	3
1939	81	3	3	0	0	6



BASSINS

1940	80	1	2	0	0	3
1941	79	1	5	1	1	8
1942	78	5	2	0	0	7
1943	77	5	4	2	1	12
1944	76	3	5	1	1	10
1945	75	6	3	0	1	10
1946	74	7	7	0	0	14
1947	73	4	5	3	0	12
1948	72	1	3	0	3	7
1949	71	2	4	0	0	6
1950	70	3	0	2	2	7
1951	69	5	4	0	0	9
1952	68	4	5	1	0	10
1953	67	3	3	0	0	6
1954	66	1	7	0	1	9
1955	65	3	6	0	1	10
1956	64	3	2	2	0	7
1957	63	3	6	3	1	13
1958	62	12	5	3	0	20
1959	61	4	4	2	2	12
1960	60	4	5	1	0	10
1961	59	11	10	1	4	26
1962	58	8	17	3	1	29
1963	57	14	9	3	3	29
1964	56	11	10	3	1	25
1965	55	11	9	2	3	25
1966	54	17	14	6	6	43
1967	53	5	9	4	1	19
1968	52	7	13	6	4	30
1969	51	12	14	4	2	32
1970	50	14	12	2	1	29
1971	49	10	17	0	5	32
1972	48	11	10	3	8	32
1973	47	12	10	3	4	29
1974	46	8	12	8	5	33
1975	45	7	12	4	2	25
1976	44	5	7	8	4	24
1977	43	3	8	3	3	17
1978	42	9	5	2	3	19
1979	41	9	5	1	3	18
1980	40	4	4	5	3	16
1981	39	5	8	2	3	18
1982	38	5	4	3	4	16
1983	37	4	3	6	4	17



BASSINS

1984	36	2	2	3	1	8
1985	35	4	5	4	3	16
1986	34	5	4	4	2	15
1987	33	7	3	2	4	16
1988	32	3	3	1	2	9
1989	31	3	2	2	2	9
1990	30	4	4	6	2	16
1991	29	8	5	2	1	16
1992	28	3	6	1	2	12
1993	27	5	8	3	3	19
1994	26	7	5	1	1	14
1995	25	7	10	1	1	19
1996	24	11	5	0	2	18
1997	23	7	6	0	0	13
1998	22	3	7	1	1	12
1999	21	11	5	1	0	17
2000	20	12	6	2	2	22
2001	19	11	7	2	0	20
2002	18	13	11	1	1	26
2003	17	13	13	2	2	30
2004	16	8	5	2	0	15
2005	15	13	11	0	1	25
2006	14	13	7	4	2	26
2007	13	7	9	3	5	24
2008	12	7	8	1	2	18
2009	11	4	5	3	4	16
2010	10	5	6	4	2	17
2011	9	7	9	1	2	19
2012	8	2	6	1	2	11
2013	7	5	3	1	1	10
2014	6	1	6	4	3	14
2015	5	5	4	1	0	10
2016	4	4	2	1	3	10
2017	3	4	2	2	2	10
2018	2	6	7	4	2	19
2019	1	3	6	0	3	12



BASSINS

Préavis municipaux

Au cours de l'année 2019, l'autorité exécutive a présenté 18 préavis au Conseil Communal ; soit le double de l'an 2018.

La cohésion de la nouvelle équipe municipale et cette soif d'apprendre humblement la fonction, ont permis de remettre à jour les tâches que la Préfecture nous demandait et ce, en un an.

Préavis N°01/19	Modification des termes d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle No 121
Préavis N°02/19	Demande de crédit extrabudgétaire pour l'entretien des murets d'alpage
Préavis N°03/19	Financement des mesures d'entretien périodique d'adaptation des dessertes forestières sises sur les propriétés de la commune de Bassins et de libération des fonds forestier en complément des dispositions du budget 2019
Préavis N°04/19	Approbation dans le contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec droit distinct et permanent de 30 ans
Préavis N°05/19	Demande de modification des statuts de l'association intercommunale scolaire de l'Esplanade AISE
Préavis N°06/19	Rapport de gestion de l'année 2018
Préavis N°07/19	Préavis sur les comptes 2018
Préavis N°08/19	Préavis sur le règlement du personnel
Préavis N°09/19	Adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dites micropolluants et autres constructions
Préavis N°10/19	Modification des articles 3 et 4 de l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau
Préavis N°11/19	approbation du crédit extrabudgétaire pour la réparation des cloches de l'église et la remise en marche de l'horloge
Préavis N°12/19	approbation d'un crédit extrabudgétaire pour la création d'un columbarium dans le cimetière de la commune de Bassins
Préavis N°13/19	adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dite micropolluants et autres constructions
Préavis N°14/19	Préavis sur l'arrêté d'imposition 2020 et son annexe
Préavis N°15/19	Préavis règlement communal sur le fond de l'énergie
Préavis N°16/19	Préavis sur le règlement des indemnités municipales
Préavis N°17/19	Préavis sur les dessertes forestières



BASSINS

Préavis N°18/19 Préavis sur le budget 2020

Réunion du Conseil Communal

Le Conseil Communal s'est réuni à 5 reprises.

Voici un tableau de statistiques avec le taux de participation.

2019	40	40	40	40	39
	20.3	25.6	26.9	29.1	12.12
Présent	35	36	33	31	32
Excusé	2	4	6	8	7
Absent	3	0	1	1	0
Taux	87.5%	90.0%	82.5%	77.5%	80.0%

Résultats des votations au Conseil Communal

Nous ne présenterons pas le détail des amendements. Il s'avère que le conseil communal marque son territoire et désire une rigueur que le contenu de ses rapports ne donne pas un exemple à la Municipalité. Malgré ces quelques remarques, le conseil communal a :

Accepté 14 préavis

Refusé 2 préavis en suivant la recommandation municipale

Nous avons noté une forte augmentation des demandes de la part des commissions. Ceci démontre le bon fonctionnement de notre démocratie pour autant qu'elles se veulent constructives et dans les limites des compétences de chacun, comme nous l'avons ressenti en fin d'année.

Retraits de préavis

La Municipalité a retiré 2 préavis. Le climat n'était pas serein pour aborder les problèmes de fond datant de 2018.

Il est à noter que le préavis retiré le 26.9.19, sur le règlement des Eaux Usées et Eaux Claires a été accepté après corrections et explications complémentaires.

Le préavis sur le fonds énergie sera repris en 2020.

Seul l'objectif de la réussite a motivé la stratégie municipale sur ces retraits. Peut-être que la vitesse de travail n'a pas plu aux commissaires.

Nous profitons, par ces lignes, de réitérer nos plus vifs remerciements à notre organe délibérant.

Interpellations, motions, postulats, questions

3 interpellations ont été déposées en 2019.

1 postulat a été transmis à la Municipalité.

Procédure de mise à l'enquête



BASSINS

La Municipalité a soumis 7 dossiers de construction conséquente durant l'année 2019 pour une procédure complète.

42 dossiers ont été déposés pour des constructions/transformations/adjonctions de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, selon l'art. 72d RATC.

Problèmes financiers de la commune et crédits extrabudgétaires

Sans reprendre tout le contenu des rapports de gestion de 2016 et 2017, force est de constater que la situation évolue favorablement en 2019.

Comme nous l'avons expliqué depuis 2016, la phase d'investissements lourds est terminée sur le territoire communal de Bassins. Il est important de comprendre que les infrastructures scolaires, sportives en adéquation avec la loi sur l'éducation physique sont réalisées contrairement aux autres communes. De plus, nos réseaux d'eaux sous pression, usées et claires sont construits. Seulement les contraintes cantonales évoluent au sujet des micropolluants. Le Conseil a bien compris les enjeux et à valider le nouveau règlement.

Notre accueil parascolaire est appliqué depuis 2003 alors que les communes vont continuer de découvrir les frais inhérents et astronomiques des unités d'accueil parascolaire des enfants en 2019 avec les coûts qui vont prendre l'ascenseur. Pour la commune de Bassins nous avons une charge financière connue et toujours difficile à projeter. Les situations familiales sont en perpétuelle évolution et modifient drastiquement la composition salariale des parents impliquant des coûts en augmentation pour la collectivité publique.

Les effets de la péréquation sont toujours un vecteur d'incertitudes pour les communes. Notre commune n'a pas subi les affres de son mécanisme comme en 2016 et 2017 par chance.

Si la situation financière est toujours à surveiller, comme toutes les communes, la communauté de Bassins doit savoir qu'en 2019, il y a eu des investissements extrabudgétaires pour un montant de :

- 1'107'423.40 CHF

Des remboursements d'emprunts ont été honorés auprès de nos différents organes bancaires et ce, tout en réglant les factures étatiques en attendant les décomptes finaux de juillet 2019 pour 2018.

Employés communaux

L'année 2019 a été marquée par le départ à la retraite de Monsieur Serge Chopard. Il effectuait la tâche de surveillance des installations de chauffage et de relevés des compteurs pour la commune.



BASSINS

En 2018, une augmentation de salaire à un seul membre du personnel a provoqué des tensions entre les collaborateurs et surtout la Municipalité. Le principe d'inégalité de traitement est maintenant réglé. Des dispositions ont été prises pour corriger ce dysfonctionnement et notre règlement du personnel est entré en force. Un grand merci est à transmettre à nos employés pour le travail fourni tout au long de l'année 2019.

Nous avons évidemment un taux d'insatisfaits d'au moins 30%. Ce taux est stable. Cela fait partie du jeu et nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Force est de constater que le niveau d'exigences est extrêmement haut. Une réponse négative de la part du bureau, des employés, des déneigeurs ou de la Municipalité est interprétée comme une attaque alors que simplement la loi ou les us et coutumes interdisent de donner suite favorablement et tout de suite. Nous avons de grandes craintes pour l'avenir de notre société et de nos services face à cette mentalité.

Dossier « auberge de la Couronne »

Rien ne change en 2019. L'auberge est ouverte, le dossier avec l'ancien tenancier est encore en cours de traitement. Tout au long de l'année, la Municipalité a multiplié le nombre de séance avec l'avocat de la partie adverse au sujet du dédommagement demandé.

Un seul regret pour la Municipalité :

Si nous nous souvenons bien, un groupe avait demandé ardemment et l'appui de la télévision régionale, que l'auberge ouvre ou rouvre. Force est de constater que malgré les efforts de Monsieur Albert Zumberi, ouvert 7 jours sur 7, la clientèle ne se bouscule pas et que ceux qui le demandaient le plus y sont le moins. La difficulté de faire vivre les commerces locaux n'est pas du ressort de la Municipalité.

Osons croire que ce message puisse être perçu comme un soutien au commerce local et non une attaque ciblée contre qui que soit.

Dossier « alpages et Syndicat communal de Bassins »

Le dossier « Répartition des alpages 2016 » est toujours en procédure auprès du tribunal. Nous espérons pouvoir mettre un terme à ce dossier avant la prochaine répartition des alpages en 2020. Pour mémoire, ce dossier était un commandement de payer à six chiffres adressés à la Municipalité et toujours d'actualité.

Procédure de mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation (plan de zones constructibles)

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2017 et celui de 2018, nous avons pu mettre à l'enquête publique le PGA entre juillet et septembre 2019 avec plus de jours qu'une procédure normale de mise à l'enquête.

Plusieurs oppositions ont été faites. Nous les avons traitées pendant le 2^{ème} semestre de l'année. Nous avons suspecté que le point crucial serait Coudray. Il y a eu confirmation.

Ce travail va se poursuivre en 2020 et le Conseil communal devra se prononcer sur ces oppositions.



BASSINS

Croyons en l'avenir en citant un proverbe bouddhiste

« Il n'est pas de tâche complexe qui ne puisse être décomposée en de multiples tâches simples. »

Travaux de l'organe exécutif

Faits marquants sous forme de journal de bord en 2019

Note : les faits sont relevés par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements, ayant un caractère d'intérêt public, sont relatés ; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée. La formulation reste sibylline, sans prétention du respect absolu de la langue française. Aucune information concernant les dicastères des démissionnaires ne figure dans ce descriptif, ne possédant pas toutes les informations à ce jour.

Janvier 2019

Contrôle annuel préfectoral

Mise à jour des contrats de travail du personnel

Audit de la Cour des Comptes au sujet de la péréquation

Problème de Bilag et SERAFE au niveau des adresses. Ce n'est pas du ressort de la commune.

Séance 1 avec le Canton pour la route de la Cézille

Février 2019

Demande de mise à jour du plafond d'endettement réitérée par la Préfecture

Mise à l'enquête des dessertes forestières (aucune opposition)

Séance 1 avec notaire pour le chantier de la rue de la Couronne 3

Option de vente des actions SAPJV

90^{ème} anniversaire d'une citoyenne

Mars 2019

Economie alpestre plan directeur

Ristourne Car Postal sur le Rail Bus

Séance 2 avec notaire pour le chantier de la rue de la Couronne 3

UCV péréquation explications par rapport aux communes dans la même situation que la nôtre en 2016-2017

Décompte salle polyvalente pour commission de gestion

Recours TF pollueurs -payeurs

Feu de forêt dans le secteur des Gorges de Moinsel



BASSINS

Avril 2019

Séance préfectorale pour litige en matière de construction
Séance 1 Swisscom VoIP et fibre
Romande Energie séances de coordination pour transfert des abonnés CAD
Séance finale avec Service du développement territorial

Mai 2019

Diverses séances avec les abonnés du CAD et litiges
Contrôle des abris de PCI
Décompte final des péréquations 2018 et financement de toutes les « dettes pour certains » réglé
Présentation Romande Energie aux abonnés CAD et futures installations
Diverses séances avec le tribunal pour ancien tenancier auberge et Bassine 2016

Juin 2019

Polémique 5G
Diverses réponses sur les dossiers de mise à l'enquête et Cour de Droit Administratif et Public
Améliorations foncières projet alpages en lien avec PNRJV
Problèmes avec le personnel lié à la piscine pour la part communale
Séance 3 avec notaire pour le chantier de la rue de la Couronne 3

Juillet 2019

Urbanisme complément dossier dangers naturels
Mise à l'enquête PGA, PDCom et règlement des constructions
Problématique feux de forêt et Rave Party
Travaux des dessertes forestières

Août 2019

Réorganisation du personnel chauffage de la commune M. William Ledû
Séance Service Technique Intercommunal procédure mise à l'enquête avec service de l'énergie
Séance avec Monsieur Prix stratégie unifiée
Séance avec le Syndicat communal de Bassins pour les alpages

Septembre 2019

Constitution des ddp pour les chaufferies
Oppositions au PGA
Sécurité aux abords des écoles
Séances avec les services cantonaux pour les divers règlements communaux



BASSINS

Octobre 2019

Séances avec le service de l'énergie cantonal
Problématique panneaux solaires
Réception des opposants aux PGA, PDCOM
Séance 4 avec notaire pour le chantier de la rue de la Couronne 3
Séance Tribunal dossier alpages

Novembre 2019

Séance préfectorale avec 2 communes au sujet de l'AISE
BCV séance plafond d'endettement
Séance avec le ramoneur afin d'aligner les procédures de contrôle sur le territoire communal
Séance 2 avec Swisscom pour fibre
Fuite d'eau suite aux travaux d'un privé au chemin de la Trappe
Procédure d'autocontrôle SSIGE eau de boisson

Décembre 2019

Commission de fermage foncier pour la route de la Cézille
Réception du local SDIS
Renouvellement d'un ddp au Jubillet
Séance d'expropriation de la route de la Cézille
Problème de date avec la Romande Energie pour l'éclairage de Noël

Tableau du personnel 2019

Madame	Nathalie Angéloz	Secrétaire municipale et préposée au Contrôle de l'habitant
Madame	Liliane Malherbe	Boursière
Madame	Céline Etoupe	Secrétaire remplaçante
Monsieur	Amaury Annen	Garde-forestier communal
Monsieur	Daniel Herpich	Employé d'intendance – chauffeur scolaire
Madame	Maria Da Costa	Aide – employée d'intendance - fleurs
Monsieur	William Ledû	Collaborateur chauffage 10%
Monsieur	Sébastien Villars	Collaborateur déneigement 10%

Il va sans dire que nous ne serons jamais suffisamment reconnaissants de l'aide de notre personnel communal. Toutes les opérations menées par la Municipalité ne pourraient pas être entreprises. Nous profitons de les féliciter pour la qualité de leurs travaux et de leurs disponibilités tant au bureau que sur le terrain.

Conclusion

Cette année 2019, le travail de la Municipalité a été mené tambour battant. La cohésion de la Municipalité n'est pas une apparence et elle est réelle.



BASSINS

Il ne reste qu'à faire passer le message auprès des conseillers communaux et surtout auprès des personnes qui n'ont pas forcément envie que cela fonctionne.

La commune n'est pas pire que les autres. Elle est victime de mauvaises informations que l'on appelle infox.

Notre but consiste à permettre aux citoyens de trouver une forme de confort et une multitude de plaisirs en lien avec les services que nous offrons, oui nous offrons des services grâce aux impôts et aux taxes. Peut-être nous ne nous en rendons pas compte. L'herbe est toujours plus verte ailleurs que chez soi mais en fait, **que manque-t-il ?**

Des impôts communaux à un taux de 0 !

Illusoire et dans les rêves car n'oubliez pas que le Canton et les associations nous en prennent presque 60 !

Il ne reste pas plus de 13 points d'impôts pour faire tourner le ménage communal.

Combien payez-vous d'impôts cantonaux aujourd'hui ?

156 contre 72.5 d'imposition communale.

Quels services cantonaux vous offre-t-on quotidiennement pour 156 points d'impôts ?

Un nouveau revêtement des dessertes forestières, OUI partiellement. Une renaturation de ruisseau, OUI partiellement et encore que ce n'est pas du quotidien. Nous vous laissons réfléchir !

Nous savons que nous n'obtiendrons jamais la satisfaction de toute la population. Sachez que notre but n'est pas de convaincre les réfractaires, qui de toute façon, ne changeront pas d'avis. Notre volonté consiste à garder notre cap, notre ligne, quoi qu'il arrive en faisant fi des oiseaux de mauvais augure. Nous sommes justes et loyaux envers tous, malgré les procédures complexes à respecter et à la volumétrie infinie des jurisprudences dont raffolent les avocats afin de dénigrer les autorités miliciennes. A force de jouer le petit jeu des procédures futiles, nous bloquons le système économique et l'emploi. Il n'y a plus de bon sens, plus de pragmatisme, seulement des luttes ridicules de politique politicienne qui retardent l'inéluctable changement de société que nous le voulions ou pas. Nous avons opté pour des investissements locaux mais cela a un coût. Inutile de le reprocher, nous avons évolué, nous sommes prêts pour l'avenir !

La Municipalité remercie les membres du Conseil Communal d'avoir accepté tous les préavis présentés et même d'avoir refusé, les objets dont nous n'étions pas en phase avec leurs objectifs. Nos sincères remerciements vont à la population et à notre personnel, qui nous fait confiance majoritairement et qui croit en nos propos, à nos actions et ce, même face à l'adversité.



BASSINS

Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

- Vu le préavis municipal n° 06/20 du 25 mai 2020,
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Secrétaire :

Didier Lohn Nathalie Angéloz